AJC AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE

Centre GIONO
3 Bd Elemir Bourges
04100 MANOSQUE

Association Loi 1901
Siret : 424 785 780 / NAF : 9499 Z

****

EXERCICE 31 DECEMBRE 2020

AJC AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE

Centre GIONO
3 Bd Elemir Bourges
04100 MANOSQUE

Association Loi 1901
Siret : 424 785 780 / NAF : 9499 Z

****

EXERCICE 31 DECEMBRE 2020

AJC AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE DES SOCIETES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les Mille et Une Nuits de la Correspondance relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changements comptables liés à un changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces

mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant la note :

« Changements comptables liés à un changement de réglementation comptable » de l'annexe expose les changements de méthode comptables intervenus au cours de l'exercice en application du règlement ANC N°2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assuré que le traitement comptable de ce changement est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 25 juin 2021

Isabelle CANDAELE
Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée

AJC AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
L'Agora - Bât. A8
Chemin Champ de Prunier - 04100 MANOSQUE
N° RCS Manosque 451 301 865

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences,marques	329	329		
. Autres				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage				
. Autres	18 114	12 789	5 325	8 718
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres	100		100	80
Total	**18 543**	**13 118**	**5 425**	**8 798**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	1 217		1 217	17 077
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	43 193		43 193	48 735
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	102 159		102 159	63 136
Charges constatées d'avance				441
Total	**146 569**		**146 569**	**129 390**
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	**165 112**	**13 118**	**151 994**	**138 187**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	50 000	50 000
. Autres		
Report à nouveau	56 277	49 172
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	21 398	7 105
Situation nette (sous-total)	127 675	106 277
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	**127 675**	**106 277**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 221	13 055
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 098	18 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total	**24 319**	**31 911**
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	**151 994**	**138 187**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

	du 01/01/2020 au 31/12/2020	% PE	du 01/01/2019 au 31/12/2019	% PE	Var. en val. annuelle en euros	Var. en val. annuelle %
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	90	0,02	90	0,02		
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens			4 656	1,05	-4 656	-100,00
dont ventes de dons en nature						
- ventes de prestations de services	28 493	6,88	44 344	10,02	-15 851	-35,74
dont parrainages						
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subv. d'exploi.	381 949	92,18	392 590	88,72	-10 642	-2,71
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges	3 797	0,92	821	0,19	2 976	362,51
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3	0,00	1	0,00	2	102,70
Total	**414 332**	**100,00**	**442 503**	**100,00**	**-28 171**	**-6,37**
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	828	0,20	2 231	0,50	-1 403	-62,88
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	246 454	59,48	256 130	57,88	-9 676	-3,78
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	588	0,14	479	0,11	109	22,77
Salaires et traitements	82 040	19,80	97 691	22,08	-15 651	-16,02
Charges sociales	30 981	7,48	45 040	10,18	-14 059	-31,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 392	0,82	3 034	0,69	358	11,81
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	28 866	6,97	31 348	7,08	-2 481	-7,92
Total	**393 150**	**94,89**	**435 953**	**98,52**	**-42 803**	**-9,82**
Résultat d'exploitation	**21 182**	**5,11**	**6 551**	**1,48**	**14 632**	**223,36**
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	216	0,05	154	0,03	61	39,70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P						
Total	**216**	**0,05**	**154**	**0,03**	**61**	**39,70**
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total						
Résultat financier	**216**	**0,05**	**154**	**0,03**	**61**	**39,70**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

	du 01/01/2020 au 31/12/2020	% PE	du 01/01/2019 au 31/12/2019	% PE	Var. en val. annuelle en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**21 398**	**5,16**	**6 705**	**1,52**	**14 693**	**219,13**
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			670	0,15	-670	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciatio et transferts de charges						
Total			**670**	**0,15**	**-670**	**-100,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			270	0,06	-270	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total			**270**	**0,06**	**-270**	**-100,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**400**	**0,09**	**-400**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	**414 547**		**443 328**		**-28 780**	**-6,49**
TOTAL DES CHARGES	**393 150**		**436 223**		**-43 073**	**-9,87**
EXCEDENT OU DEFICIT	**21 398**	**5,16**	**7 105**	**1,61**	**14 293**	**201,16**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
Total						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole						
Total						

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

- Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice
- Règles et méthodes comptables
- Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres engagements
- Autres informations

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2020 **Durée :** 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

Objet :

Activités ou missions :

Les rencontres avec le texte pour mettre en avant une littérature vivante. Elles accompagnent d jeunes écrivains, saluent les grands auteurs d'aujourd'hui, privilégient les lectures et les croisements artistiques.

Moyens mis en oeuvre :

Communications, publicités, festivals

Les principaux financeurs sont la région Provence cote d'azur, le Centre National du Livre, Durance Lubéron Verdon mais également la Poste, SOFIA, Géométhe, Géosel et la Fondation Jan Michalski.

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'activité cette année a été réduite compte tenu de la crise sanitaire du covid-19.

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Exercice clos le : 31/12/2020 Durée : 12 mois

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation en charges	Option pour la comptabilisation à l'actif	Non concerné
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☐
des titres de participation		☐	☐	☐
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☐
Frais externe de formation		☐	☐	☐
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables		☐	☐	☐
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation		☐	☐	☐
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés		
Eléments réévalués		
Eléments reçus en apport		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	329			329
Immobilisations corporelles	18 114			18 114
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières	80	20		100
Total	**18 523**	**20**		**18 543**

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	329			329
Immobilisations corporelles	9 397	3 392		12 789
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Total	**9 726**	**3 392**		**13 118**

Créances représentées par des effets de commerce : Non recensé

Usagers	
Autres créances	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	100	100	
Actif circulant et charges constatées d'avance	44 410	44 410	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées	
Immobilisations financières	
Usagers et comptes rattachés	
Autres créances	32 000
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		7 105

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Total des affectations		

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	50 000			50 000
Report à nouveau	49 172	7 105		56 277
Résultat de l'exercice	7 105	21 398	7 105	21 398
Situation nette	106 277	28 503	7 105	127 675
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total	**106 277**	**28 503**	**7 105**	**127 675**

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE

Intitulé des projets	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Total				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme				
- sur octroi de subvention d'investissement				
- autres				
Réserves pour projet de l'entité	50 000			50 000
Total (1)	**50 000**			**50 000**
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations				
Relatives aux stocks				
Relatives aux autres éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-value réinvestie				
Autres provisions réglementées				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux usagers				
Provisions pour risques d'emploi				
Provision pour amendes et pénalités				
Provisions pour charges sur legs et donations				
Provision pour grosses réparations				
Autres provisions risques et charges				
Total (3)				
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles				
- corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur cptes usagers et cptes rattachés				
Autres dépréciations				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	**50 000**			**50 000**

Dont dotations et reprises :		
- d'exploitation		
- financières		
- exceptionnelles		

Exercice clos le : 31/12/2020 Durée : 12 mois

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Total				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global	Dont remboursement aux tiers		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
	A	B	C		D	A+B-C+D	
Subventions d'exploitation							
Sous-total							
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Sous-total							
Total							

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 221	8 221		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	16 098	16 098		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total :	**24 319**	**24 319**		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	2 484
Dettes fiscales et sociales.....	5 832
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations	90	90	0,02	0,02
Subventions d'exploitation	381 949	392 590	99,98	99,98
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	**382 039**	**392 680**	**100,00**	**100,00**

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.

Nature	Modalités de recensement et de valorisation

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.

Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Produits

Montant perçu au titre d'assurances-vie Montant de la rubrique "Legs, donations" Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total des produits	

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	
Total des charges	

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus : Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....
Garanties, cautions obtenues.....
Autorisation de découvert .....
Autres engagements .....

Engagements donnés : Non recensé

Avals et cautions.....
Autres engagements .....

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

	Exercice en cours		Exercice précédent	
	Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.
Régimes à prestations définies Régimes additifs en droits Régimes chapeaux				
Indemnités de fin de carrière				

Méthodes et hypothèses utilisées :

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)

Engagements de crédit bail :

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat
	Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	résiduel (1)
Terrains							
Constructions							
Inst. techn., mat. & out							
Autres immo. corp.							
Immo. en cours							
Totaux							

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

AJC AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE

Centre GIONO
3 Bd Elemir Bourges
04100 MANOSQUE

Association Loi 1901
Siret : 424 785 780 / NAF : 9499 Z

****

EXERCICE 31 DECEMBRE 2020

AJC AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Manosque, le 25 juin 2021

Isabelle CANDAELE
Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée

AJC AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
L'Agora - Bât. A8
Chemin Champ de Prunier - 04100 MANOSQUE
N° RCS Manosque 451 301 865